

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1752 2 août 2011

SOMMAIRE

10G Technologies S.à r.l 84057	Hiorts Finance S.A
A&G Global GP84076	Hiorts Finance S.A., SPF8406
Aktiva Fonder Sicav84081	I.B.M.S International Business and Mana-
AL Investments84061	gement Services S.A 8407
Al Masah Asset Management S.à r.l 84076	IK Investment Partners S.à r.l 8407
Ardagh Group S.A	Infotekno S.A8407
Axa Alternative Financing Management	ING RE NPF Soparfi A S.à r.l 8409
S.à r.l 84050	INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent quatre-
Bâloise Delta Holding S.à.r.l 84064	vingt-onzième (591.) S.e.c.s 8406
BCC Chariot S.à r.l84069	Inversiones Ampudia S.A 8409
"Belair Immo Concept S.A." 84077	Latimo S.A
Boat Independence S.A84058	Lemanik Asset Management Luxembourg
Brasseur Immo S.A 84057	S.A 8408
Capital Dynamics General Partner S.à r.l.	Leudelange Office Park S.A 8408
	Madlux S.A
Carey S.A 84060	Marlo S.A 8407
CEPF Chariot S.à r.l	Marlo S.A8407
CETP II Ruby S.à r.l 84083	Mediterranean Real Estate Management
Crystal Blush S.à r.l	S.A 8407
CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l.	MMC Holding8405
84062	Nizi Luxembourg S.A 8405
Deka Rue Cambon S.à r.l 84077	Procter & Gamble Financial Services S.à
De Richard S.à r.l	r.l 8405
Dukaat Funds	Prosys S.A8409
Ebenrain S.A	Reichert Technology Partners S.à r.l 8409
EJA S. à r.l	Reitclub lelwen Sàrl8405
EKIAM Management S. à r. l. & Cie. Zweite	Rent & Drive S.à r.l8409
(2.) S.e.c.s 84060	Shell Treasury Luxembourg 8407
EKIAM S. à r. l. & Cie. F.W. Zweite S.e.c.s.	S.M.R. S.A8409
84068	Sustainable Wood S.A
Envilux S.à r.l	WE Brand S.à r.l 8405
Fructilux84061	Wood & Roof - Philippe Brüls S. à r.l 8406
Gefip Euroland84064	WPP Luxembourg Square LLC8405
Gerifonds (Luxembourg) S.A 84067	
	WPP Luxembourg Square LLC8405



WE Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 152.680.

AUSZUG

Es folgt aus einem Beschluss des Alleingesellschafters der Gesellschaft vom 11. Mai 2011, dass Herr Patrick M. Thevenoux, geboren am 1. Februar 1965 in Cluny, Frankreich, wohnhaft in 22, Grand Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Ersetzung von Herrn Raymond Hegarty, der als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten ist, auf unbefristete Zeit zu einem Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt worden ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Mai 2011.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2011072344/16.

(110079622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Axa Alternative Financing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.072.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 26 avril 2011

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXA Alternative Financing Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011072388/16.

(110078956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

WPP Luxembourg Square LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072346/11.

(110080217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

WPP Luxembourg Square LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Anne Ehrismann Manager

Référence de publication: 2011072347/12.

(110080218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Globo Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBO SOLUTIONS S.A." (numéro d'identité 2001 22 29 071), avec siège social à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.733, constituée sous la dénomination de «GENIUSWAN COMPANY» suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 457 du 22 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Georges d'HUART, en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 741 du 20 juillet 2004, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "ABELIA CONCEPT GROUP S.A." et en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 775 du 3 mai 2007 et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 1115 du 5 juin 2009, en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1633 du 12 août 2010, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «GLOBO EUROPE S.A.» et en date du 28 février 2011, en voie de publication au Mémorial C, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en «GLOBO SOLUTIONS S.A.»

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant professionnellement à Steinfort.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/ Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich et modification subséquente du 2 ème alinéa de l'article 1 er et de l'article 11 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich et en conséquence de modifier:

- a) le deuxième alinéa de l'article 1 er des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 1 er. Al. 2. Cette société aura son siège à Steinfort. Il pourra être transféré dans tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du Conseil d'Administration.»
 - b) l'article 11 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Steinfort indiqué dans l'avis de convocation, le troisième samedi du mois de septembre à 14.00 heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.



Signé: BOSSIS, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 mai 2011. Relation: CAP/2011/1730. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 mai 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011071578/58.

(110077853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

WPP Luxembourg Square LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne Ehrismann

Manager

Référence de publication: 2011072348/12.

(110080219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Envilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4579 Differdange, 36, rue du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 92.074.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Robert LIBERTON, employé privé, demeurant à B-1310 La Hulpe, 4 Petite Ave. Du Parc.

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée «ENVILUX S.àr.l», avec siège social à L-4579 Differdange, 36 rue du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés B.92074, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344, du 31 mars 2003; que les statuts ont été modifiés (changement de dénomination), suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro B.781 du 29 juillet 2004.
- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12500.-€) représenté par SIX CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES (625) de VINGT EUROS (20.-C) chacune;
 - qu'il est l'associé unique et propriétaire des SIX CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES (625) de la prédite société;
 - que l'activité commerciale de la société a cessé à compter de ce jour;
 - qu'il décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;
- qu'il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif (dettes) de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4579 Differdange, 36 rue du Prince Henri.
 - Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Liberton , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2011. Relation: EAC/ 2011/ 5129. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-e.

Le Receveur (signé): Kirchen.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078577/39.

(110087198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

MMC Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.170.

In the year two thousand and eleven, on the first day of March,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Kirkland Intertrade Corp., a corporation organised under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Road Town, Trident Chambers, P.O. Box 146, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registry of Corporate Affairs under number 646174 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

- I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of MMC Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.170 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company).
 - II. The agenda of the meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by three thousand three hundred euro (EUR 3,300) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to fifteen thousand eight hundred euro (EUR 15,800) by way of issuance of one hundred thirty-two (132) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each; subscription for and payment of the share capital increase by contribution in cash;
- 2. Restatement of Article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase; and
 - 3. Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by three thousand three hundred euro (EUR 3,300) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to fifteen thousand eight hundred euro (EUR 15,800) by way of issuance of one hundred thirty-two (132) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Subscription and Payment

Thereupon:

- (i) Dr. Geoffrey Peter Cowley, doctor, born on December 20, 1949 in Stockton-on-Tees, United Kingdom, residing at The Old Rectory, Rectory Road, Outwell, Cambridgeshire PE14 8RD, United Kingdom, represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal, declares that he subscribes to eighteen (18) newly issued shares in the share capital of the Company in the amount of four hundred fifty euro (EUR 450) and fully pays it up by a contribution in cash;
- (ii) Mr. Gary Joseph Artmont, born on November 1, 1949, in Brantford, Canada, residing at 164 Woodhaven Park Drive, Oakville, Ontario L6L 4K6, Canada, represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal, declares that he subscribes to six (6) newly issued shares in the share capital of the Company in the amount of one hundred fifty euro (EUR 150) and fully pays it up by a contribution in cash;
- (iii) Clovis Capital S.A., a corporation existing under the laws of the Island of Nevis, having its registered office at P.O. Box 14, Units 10-12, Springates East, Government Road, Charlestown, Nevis, registered with the Nevis Financial Services



Registry under number C 38128, represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal, declares that he subscribes to six (6) newly issued shares in the share capital of the Company in the amount of one hundred fifty euro (EUR 150) and fully pays it up by a contribution in cash;

- (iv) Mr. Andrew John Stuart Robertson, born on October 2, 1951, in London, United Kingdom, residing at Rumbolds farm, Plaistow, West Sussex, England RH14 0PZ, England, United Kingdom, represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal, declares that he subscribes to three (3) newly issued shares in the share capital of the Company in the amount of seventy-five euro (EUR 75) and fully pays it up by a contribution in cash;
- (v) Far East Petro Corp., a limited company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 3 rd floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registry of Corporate Affairs under number 1395476, represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal, declares that he subscribes to seventy-four (74) newly issued shares in the share capital of the Company in the amount of one thousand eight hundred fifty euro (EUR 1,850) and fully pays it up by a contribution in cash;
- (vi) Inger Industries Ltd, a corporation existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3469, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registry of Corporate Affairs under number 1552599, represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal, declares that he subscribes to twenty-five (25) newly issued shares in the share capital of the Company in the amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625) and fully pays it up by a contribution in cash.

The aggregate amount of three thousand three hundred euro (EUR 3,300) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

It was further resolved to record that the shareholding in the Company further to the increase in share capital is as follows:

	Number	Total
Shareholders	of Shares	amount
		(EUR)
Kirkland Intertrade Corp	500	12,500
Dr. G. Cowley	18	4 50
Mr. G. Artmont	6	150
Clovis Capital S.A	6	150
Mr. A. Robertson	3	75
Far East Petro Corp	74	1,850
Inger Industries Ltd	25	625
Total:	632	15,800

Any manager of the Company and any authorised employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., each acting individually, shall record the newly issued shares in the Company's register of shareholders.

Second resolution

The Shareholders resolve to restate Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

"The share capital is set at fifteen thousand eight hundred euro (EUR 15,800), represented by six hundred thirty-two (632) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.



Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Kirkland Intertrade Corp., une société régie par les lois des Îles Vierges britanniques, dont le siège social se situe à Road Town, bâtiment Trident Chambers, Tortola, Îles Vierges britanniques et inscrite au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 646174 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de MMC Holding, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.170 et ayant un capital social de EUR 12.500 (la Société).
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. augmentation du capital social de la Société de trois mille trois cents euros (EUR 3.300) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quinze mille huit cents euros (EUR 15.800) par l'émission de cent trente-deux (132) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune; souscription et libération du capital par apports en numéraires;
- 3. Modification de l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée cidessus; et
 - 4. divers.
 - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de trois mille trois cents euros (EUR 3.300) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quinze mille huit cents euros (EUR 15.800) par l'émission de cent trente-deux (132) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits:

- (i) Dr. Geoffrey Peter Cowley, docteur, né le 20 décembre 1949, à Stockton-on-Tees, Etats-Unis d'Amérique, résidant au The Old Rectory, Rectory Road, Outwell, Cambridgeshire PE14 8RD, Royaume-Uni, représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à dixhuit (18) parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société pour un montant de quatre cent cinquante euros (EUR 450) et les libère entièrement par un apport en numéraire;
- (ii) M. Gary Joseph Artmont, né le 1 novembre 1949, à Brantford, Canada, résidant au 164 Woodhaven Park Drive, Oakvile, Ontario L6L 4K6, Canada, représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à six (6) parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société pour un montant de cent cinquante euros (EUR 150) et les libère entièrement par un apport en numéraire:
- (iii) Clovis Capital S.A., une société régie par les lois de l'île Nevis, dont le siège social se situe à P.O. Box 14, Units 10-12, Springates East, Government Road, Charlestown, Nevis, immatriculée au Nevis Financial Services Registry sous le numéro C 38128, représentée par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à six (6) parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société pour un montant de cent cinquante euros (EUR 150) et les libère entièrement par un apport en numéraire;
- (iv) M. Andrew John Stuart Robertson, né le 2 octobre 1951, à Londres, Royaume-Uni, résidant à Rumbolds farm, Plaistow, West Sussex, England RH14 0PZ, England, Royaume-Uni, représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à trois (3) parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société pour un montant de soixante-quinze euros (EUR 75) et les libère entièrement par un apport en numéraire;
- (v) Far East Petro Corp., une société anonyme régie par les lois des l'Îles Vierges britanniques, dont le siège social se situe à 3 rd floor, Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, immatriculée au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 1395476, représentée par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à soixante-



quatorze (74) parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société pour un montant de mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850) et les libère entièrement par un apport en numéraire

(vi) Inger Industries Ltd, une société régie par les lois des l'Îles Vierges britanniques, dont le siège social se situe à Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3469, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, immatriculée au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 1552599, représentée par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à vingt-cinq (25) parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société pour un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) et les libère entièrement par un apport en numéraire.

Le montant total de trois mille trois cents euros (EUR 3.300) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Il a été décidé d'enregistrer que l'actionnariat dans la Société suite à l'augmentation du capital social se présente ainsi:

	Nombre	Montant
Associés	de Parts	total
	Sociales	(EUR)
Kirkland Intertrade Corp	500	12.500
Dr. G. Cowley	18	450
Mr. G. Artmont	6	150
Clovis Capital S.A	6	150
Mr. A. Robertson	3	75
Far East Petro Corp	74	1.850
Inger Industries Ltd	25	625
Total:	632	15.800

Tout gérant de la Société et tout employé autorisé d'ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement, peut enregistrer les parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de reformuler l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quinze mille huit cents euros (EUR 15.800), représenté par six cents trente-deux (632) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10277. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011069826/210.

(110076950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.



Nizi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 48.213.

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/05/2011

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société Nizi Luxembourg S.A. tenue en date du 11 mai 2011 que:

1) Nomination administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu comme administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012:

Mr Dag Teigland, domicilié au 30 Aasveien NO-1369 Stabekk (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

- M. Kjetil Holta, domicilié (adresse professionnelle) Drammensveien 35 NO-0271 Olso (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012
- M. Dag Fladby, domicilié (adresse professionnelle) an Drammensveien 35 NO-0271 Oslo (Norvège), jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012
 - 2) Nomination Réviseur d'entreprise

BDO Audit S.A. (B147570) sis 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, a été élu réviseur de la société pour 2011.

Capellen, le 8 juin 2011.

Ulf Berg / Michael Haller.

Référence de publication: 2011082390/22.

(110092523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

10G Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 105.024.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011072349/10.

(110079591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Brasseur Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. RETTER.

Référence de publication: 2011072395/10.

(110078757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Procter & Gamble Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.465.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.755.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 juin 2011

En date du 7 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris la décision de nommer Madame Elena Morrisova, née le 10 avril 1967, à Myjava, Slovaquie, demeurant au 169, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 14 juin 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Tadd Fowler;

Monsieur James Douglas Gerstle;

Monsieur Klaus Lindner;



Monsieur Herwig Meskens; et

Madame Elena Morrisova.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Procter & Gamble Financial Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082408/22.

(110092190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Boat Independence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 75.108.

EXTRAIT

La société MARE-LUX S.A., avec siège social au 4 place de Strasbourg, L-2565 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B62985, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur et administrateur délégué de la société.

Luxembourg, le 18.05.2011.

MARE-LUX S.A.

Robert MEHRPAHL

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011072396/15.

(110079537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Reitclub lelwen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8533 Elvange, 80, Haaptstrooss. R.C.S. Luxembourg B 161.138.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Sind erschienen:

- 1.- Frau Laurence BERNARD, Hausfrau, geboren in Luxemburg, am 22. Juli 1972, wohnhaft in L-8510 Redange/Attert, 17, Grand'Rue,
- 2.- Frau Petra BÜTTNER, Informatikerin, geboren in Neunkirchen (Deutschland), am 27. Juni 1963, wohnhaft in L-8533 Elvange (Beckerich), 80, Haaptstrooss.

Diese Komparentinnen ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

- **Art. 1.** Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.
 - Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind Dienstleistungen im Bereich des Reitsports.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

- Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "Reitclub lelwen SARL".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Elvange (Beckerich).

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,00).



Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1 Frau Laurence BERNARD, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2 Frau Petra BÜTTNER, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

- Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.
- Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.
 - Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

- Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.
- Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

- Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.
- Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich, wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.
 - Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendelf.

- Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.
- **Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn-und Verlustrechnung nehmen.
- Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

- Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
- **Art. 20.** Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgesetzt.
- 2. Folgende Personen werden gleichberechtigt auf unbestimmte Dauer zu Geschäftsführerinnen ernannt:
- Frau Laurence BERNARD, vorgenannt,
- Frau Petra BÜTTNER, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführerinnen rechtsgültig verpflichtet.



3. Der Gesellschaftssitz ist in L-8533 Elvange (Beckerich), 80, Haaptstrooss.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde an die Komparentinnen, welche dem Notar mit Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt sind, hat er die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Bernard, P. Büttner, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23333. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Mai 2011.

Référence de publication: 2011075120/93.

(110083745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Capital Dynamics General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.915.

Mit Wirkung zum 15.4.2011 is Herr Ravi Cunnoosamy von seiner Position als Gèrant Classe B der Gesellschaft Capital Dynamics General Partner S.à.r.l. zurückgetreten.

Luxembourg, den 15. Mai 2011.

Unterschriften.

Référence de publication: 2011072397/10.

(110079367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Carey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CAREY S.A.

Signature

Référence de publication: 2011072400/12.

(110078756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

EKIAM Management S. à r. l. & Cie. Zweite (2.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 140.523.

Berichtigung zum Gesellschafterbeschluss vom 31.12.2009 der Gesellschaft

Der im Gesellschafterbeschluss vom 31.12.2009 genannte Gesellschaftsname

EKIAM S.à r.l. & Cie. Zweite S.e.c.s.

wurde falsch geschrieben.

Richtig muss der Gesellschaftsname

EKIAM Management S. à r. I. & Cie. Zweite (2.) S.e.c.s.

lauten.

Référence de publication: 2011072419/14.

(110079261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.



CEPF Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 154.422.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 mai 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.
 - Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:
- * Monsieur Michel VAN KRIMPEN née le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 25 Mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011072729/18.

(110081107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

AL Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.936.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 28 avril 2011

En date du 28 avril 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 28 avril 2011, de Monsieur Vincent Marc en qualité d'Administrateur,
- de coopter, avec effet au 28 avril 2011, Monsieur Arnaud Hurtard, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Monsieur Vincent Marc, démissionnaire.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AL Investments

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011073414/17.

(110081768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Fructilux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour FRUCTILUX

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011072425/15.

(110078735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.



CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 893.600,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 145.714.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 mai 2011

L'associé unique a décidé:

- 1. D'accepter la démission de M. Alain PEIGNEUX en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.
- 2. De nommer Mme. Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011072741/16.

(110081086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

De Richard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 161.307.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité Reichert Technology Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par le notaire instrumentaire en date de ce jour, établie et ayant son siège social à L-4531 Differdange, 126, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement et d'inscription au R.C.S.Luxembourg,

Ici représentée par son gérant unique Monsieur Tom Alain REICHERT, demeurant à L-4531 Differdange, 134, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet la conception et la commercialisation d'instruments quel qu'en soit la nature, la taille ou la destination.

La société pourra tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 3. La société prend la dénomination de «DE RICHARD S.à r.l.»
- Art. 4. Le siège social est établi à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées par acte sous seing privé.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 8.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé, ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.



Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

- **Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont entièrement été souscrites par Reichert Technology Partners S.à r.l., prémentionnée, telle que représentée.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Résolutions prises par le constituant:

- 1. Le siège social de la société est fixé à L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- 2. Monsieur Tom Alain REICHERT, prénommé, est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéteriminée.
- 3. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. A. Reichert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2011. LAC/2011/25743. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079918/91.

(110088823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Bâloise Delta Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.748.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

André BREDIMUS

Gérant

Référence de publication: 2011072485/14.

(110080051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Gefip Euroland, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 52.100.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le mercredi 4 mai 2011 à 11 heures

- 5. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Hubert Jousset, Eric Michelet, Jérôme Magnin et de BNP Paribas Securities Services Succursale de Luxembourg représentée par Monsieur Paulo Guia, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.
- 6. L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, Mazars, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011072528/15.

(110079816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Ebenrain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.959.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 mai 2011

- 1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EBENRAIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011072773/16.

(110081142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Hiorts Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Hiorts Finance S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 37.600.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011072532/14.

(110079716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Wood & Roof - Philippe Brüls S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.416.

Im Jahre zweitausend und elf, am neunten Tag des Monats Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg),

Sind erschienen:

- I.- Herr Philippe BRÜLS, Dachdecker, geboren zu Malmédy (B), am 31. Januar 1978, wohnhaft zu B-4750 Elsenborn, 6. Am Born.
- 2.- Frau Evelyne VERHEGGEN, Ehegattin von Herrn Philippe BRÜLS, Grafikerin, geboren zu St. Vith (B), am 14. Januar 1980, wohnhaft zu B-4750 Elsenborn, 6, Am Born,

vertreten durch Herrn Gerd HEINZIUS, Finanzberater, mit beruflicher Anschrift in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, kraft der am 9. Mai 2011 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Die Gesellschafter haben den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass die Gesellschafter die einzigen Gesellschafter der WOOD & ROOF – PHILIPPE BRÜLS S. à r.l., eine société à responsabilité limitée -Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, sind, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Gesellschaftssitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarefstrooss, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde, aufgenommen am 4. Oktober 2005 durch Maître Herni HELLINCKX, Notar mit damaligem Amtssitz in Mersch, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 311 von 11. Februar 2006 veröffentlicht und eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 111.416 (die "Gesellschaft"), und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde, gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 10. August 2010 durch den unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2099 vom 6. Oktober 2010.

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, erklären vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

- 1. Erweiterung des Gesellschaftszweckes um eine neue Tätigkeit: "Gegenstand der Gesellschaft sind außerdem Anstreicher Tapezierer-und Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen", sowie Beifügen eines neuen Absatzes: "Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen".
 - 2. Diesbezügliche Neuverfassung des Artikels 3 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:
- "Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Unternehmens für Dachdecker-und Bauschreinerarbeiten, sowie Komplettdächer, Klempnerarbeiten, Fassadenbekleidung, Zimmererarbeiten, Innenausbau, Dachstühle, Gerüstbau und Dachreparaturen aller Art.

Sie kann außerdem den Handel sowie den Kauf und Verkauf von jeglichen Baumaterialien betreiben.

Gegenstand der Gesellschaft sind außerdem Anstreicher Tapezierer- und Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck die Erbringung von Dienstleistungen in den Bereichen Grafik, Design, Marketing-Kommunikation, Media, insbesondere Beratung, Kreation und Realisation in diesen Bereichen sowie Handeln mit Waren aller Art.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.



Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.»

- 3. Ernennung eines neuen Geschäftsführers zuständig für die Abwicklung der neuen Tätigkeit "Anstreicher-Tapeziererund Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen".
 - 4. Streichung der Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung.
 - 5. Neuregelung der Befugnisse der Geschäftsführung.
 - 6. Verschiedenes.

und haben den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende einstimmige Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck der Gesellschaft um folgende zusätzliche Tätigkeiten zu erweitern:

"Gegenstand der Gesellschaft sind außerdem Anstreicher-Tapezierer-und Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen."

Die Gesellschafter beschließen außerdem einen neuen Absatz mit folgendem Wortlaut beizufügen:

"Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen."

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den vorhergehenden Beschluss, beschließen die Gesellschafter Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft in Bezug auf den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern, um denselben folgenden neuen Wortlaut zu verleihen:

"Art.3. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Unternehmens für Dachdecker-und Bauschreinerarbeiten, sowie Komplettdächer, Klempnerarbeiten, Fassadenbekleidung, Zimmererarbeiten, Innenausbau, Dachstühle, Gerüstbau und Dachreparaturen aller Art.

Sie kann außerdem den Handel sowie den Kauf und Verkauf von jeglichen Baumaterialien betreiben.

Gegenstand der Gesellschaft sind außerdem AnstreicherTapezierer-und Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck die Erbringung von Dienstleistungen in den Bereichen Grafik, Design, Marketing Kommunikation, Media, insbesondere Beratung, Kreation und Realisation in diesen Bereichen sowie Handeln mit Waren aller Art.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen außerdem die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft herauszunehmen und demgemäß Artikel 6.-der Satzung wie folgt abzuändern:

"Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 12.500,(zwölftausendfünfhundert Euro) festgesetzt, dargestellt durch 100 (einhundert) Anteile von je EUR 125,-(einhundertfünfundzwanzig Euro), welche Anteile alle gezeichnet und in bar voll einbezahlt sind.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des allgemeinen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.".



Vierter Beschluss

Insbesondere, im Hinblick der Erlangung der Handelsermächtigung für die neue Tätigkeit "Anstreicher-Tapezierer-und Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen", beschließen die Gesellschafter, Herrn Emil SCHÄFER, Maler-und Verputzermeister, geboren zu Malmédy (B), am 17. April 1965, wohnhaft in B-4760 Büllingen, 34, Zur Gewandel, zum Geschäftsführer, zuständig für die Abwicklung der Geschäfte für diese spezifische Tätigkeit der Gesellschaft, für eine unbestimmte Dauer zu bestellen.

Fünfter Beschluss

In Anwendung von Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft, und auf Grund des vorhergehenden Beschlusses, beschließen die Gesellschafter die Befugnisse der Geschäftsführung in Zukunft wie folgt zu regeln:

- a) Herr Philippe BRÜLS, vorbenannt, wird als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Dauer, bestätigt und verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift in allen Geschäftsbereichen, außer für die Tätigkeit "Anstreicher-Tapezierer-und Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen".
- b) Herr Emil SCHÄFER, vorbenannt, verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift für die Tätigkeit "Anstreicher-Tapeziererund Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen" bis zu einem Geldbetrag von 5.000,-EUR (fünftausend Euro). Für jedes Geschäft, im Rahmen der vorgenannten spezifischen Tätigkeit, welches diesen Geldbetrag von 5.000,-EUR (fünftausend Euro) übersteigt, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift der beiden vorbenannten Geschäftsführer verpflichtet.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf tausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Rambrouch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Heinzius, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 mai 2011. Relation: RED/2011/963. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 24. Mai 2011.

Référence de publication: 2011072345/131.

(110080191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Latimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.129.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 02 avril 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1 er mai 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2011072551/13.

(110079679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Gerifonds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz. R.C.S. Luxembourg B 75.032.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2011

Sont élus comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Christian BEYELER, demeurant professionnellement à Lausanne (Président);
- Monsieur Nicolas BIFFIGER, demeurant professionnellement à Lausanne (Vice-Président.);
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;



- Monsieur Christian CARRON, demeurant professionnellement à Lausanne;
- Monsieur Jean-Claude FINCK, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Marc AELLEN, demeurant professionnellement à CH-1003 Lausanne, 14, place St François, (Administrateur);

Sont prolongés comme administrateurs-délégués jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Nicolas BIFFIGER, demeurant professionnellement à Lausanne;
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Monsieur Christian CARRON, demeurant professionnellement à Lausanne;

L'Assemblée Générale décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers Luxembourg comme réviseur de Gérifonds (Luxembourg) S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2011075257/27.

(110082150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

EKIAM S. à r. l. & Cie. F.W. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple, (anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-onzième (591.) S.e.c.s.).

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.854.

Durch Einschreibebriefe vom 1111.2010 wurden die Gesellschafter der "EKIAM S.àr.I. & Cie F.W. Zweite S.e.c.s.", vormals INNCONA S.à.r.I, & Çie Cinq cents quatre-vingt-onzième (591.), zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung einberufen, welche am 10.12.2010, um 10:00 Uhr in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S.à.r.I., geschäftsansässig 16, rue de lèglise, L-6720 Grevenmacher stattfinden sollte. Die Komplementärin weigerte sich mit Schreiben vom 19.11.2010 die Gesellschafterversammlung durchzuführen.

Die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung lautete wie folgt

Tagesordnung

- 1. Auflösung der Gesellschaft
- 2. Ernennung des Liquidators
- 3. Verschiedenes.

Gegen den Geschäftsführer der Komplementärin, der EKIAM Management S.à.r.I., betreibt der allein stimmberechtigte Kommanditist der Gesellschaft ein Klageverfahren vor dem Landgericht Stade in Deutschland, Geschäftszeichen 4 O 414/10, wegen Falschberatung im Zusammenhang mit der Gründung der Gesellschaft Wegen der damit einhergehenden Interessenkollision und der Weigerung der Komplementärin, das Liquidationsverfahren zu betreiben, beschließt die Gesellschaft durch den allein stimmberechtigten Kommanditisten am 05.01.2011 Folgendes.

Die Versammlung benennt ein Büro und zwar:

zum Vorsitzenden Ass. Jur. Peter Seidel, expert comptable mit Berufsadresse in 7, Am leweschten Flouer L- 6691 Moersdorf,

zum Schriftführer RA Martin Seidel, Rechtsanwalt mit Berufsadresse in D-Walistrasse 16,40213 Düsseldorf,

zum Stimmzähler RA Dr. Winfried Niggemeyer, Rechtsanwalt mit Berufsadresse in D - Stefan-George-Straße 13, 54295 Trier.

A - Der Vorsitzende erklärt die Sitzung in dessen Geschäftsräumen eröffnet am 05.01.2011 um 11:00 Uhr.

Aus einer vom Büro erstellten Anwesenheitsliste geht die Zahl der Gesellschafter, die in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind sowie die Zahl der Anteile die sie halten, hervor. Diese Anwesenheitsliste ist vom Büro und den Gesellschaftern respektiv deren Vertretern unterzeichnet. Ebenso sind die Vollmachten vom Büro paraphiert. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

- B.- Die Gesellschafterversammlung, welche mittels Einschreibebriefe an alle Gesellschafter vom 11.11.2010 mitsamt Tagesordnung einberufen wurde, und im Einverständnis aller stimmberechtigten Gesellschafter auf den 05.01.2011 verlegt wurde, ist rechtsgültig einberufen.
 - C- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1. Auflösung der Gesellschaft



- 2. Ernennung / Bestätigung des Liquidators
- 3. Verschiedenes.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die EKIAM S. à r. I. & Cie F.W. Zweite S.e.cs, mit Gesellschaftersitz in L-6720 Grevenmacher, mit sofortiger Wirkung aufzulösen, (mise en liquidation avec effet Immédiat).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung als Liquidator Ass. Jur. Peter Seidel, expert comptable mit Berufsadresse in 7, Am leweschten Flouer L- 6691 Moersdorf der Gesellschaft zu ernennen (Art. 6 Abs. 4 der Statuten). Die ursprünglich hierfür vorgesehene Komplementärin wird aus Gründen der Interessenkollision und wegen Störung des Vertrauensverhältnisses nicht eingesetzt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung ersucht den Liquidator dringlich den Liqui-dationsbeschuss im Handelsregister zu hinterlegen und dessen Veröffentlichung im Memorial C zu beantragen.

Nachdem kein weiterer Punkt mehr angeschnitten wurde, ist Gesellschafterversammlung um 12:00 Uhr für beendet erklärt worden.

Hiesiges Protokoll ist während der Gesellschafterversammlung in Luxemburg den 05.01.2011 gefertigt worden:

Rechtsanwälte Ricken und Partner GbR Wallstraße 16 40213 Dusseldorf Unterschriften

Référence de publication: 2011072423/61.

(110079381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

BCC Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Crystal Blush S.à r.l.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 158.105.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register section B under number 132.750,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 April 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Crystal Blush S.à r.l. a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register section B under number 158.105, incorporated by a notarial deed dated 22 December 2010 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 553 of 24 March 2011 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on the 1 st April 2011 which has not been published yet on the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name from "Crystal Blush S.à r.l." into "BCC Chariot S.à r.l." and amend article 4 of the Company's articles of incorporation to be read as follows:

"The Company will assume the name of BCC Chariot S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of four thousand five hundred euros (EUR 4,500.00.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-)



up to seventeen thousand euros (EUR 17,000.-) by the issue of four thousand five hundred (4,500) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of four thousand five hundred euros (EUR 4,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The total contribution amount of four thousand five hundred euros (EUR 4,500.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder resolves to convert the Company's share capital from EUR to GBP, at the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.88278. with effect as of 26 April 2011 and to exchange the seventeen thousand (17,000) existing shares against fifteen thousand (15,000) new shares so that the share capital of seventeen thousand euros (EUR 17,000.-) is replaced by a share capital of fifteen thousand Sterling pounds (GBP 15,000.-), each having a nominal value of one Sterling pound (GBP 1.-) each, while seven Sterling pounds and thirty cents (GBP 7.30) are allocated to the share premium account of the Company as a result of such conversion.

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to restate article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen thousand Sterling pounds (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares of one Sterling pound (GBP 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.750,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 21 avril 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Crystal Blush S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.105, constituée suivant un acte notarié en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 553 du 24 mars 2011 (le «Mémorial C»). Les statuts ont été modifiés suivant un acte notarié du 1 er avril 2011 qui n'a pas encore été publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société de "Crystal Blush S.à r.l." en "BCC Chariot S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société prend la dénomination «BCC Chariot S.à r.l.».»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-sept mille euros (EUR 17.000,-), par l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

Le montant total de l'apport est dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital de la Société de EUR au GBP au taux de change de EUR 1 = GBP 0.88278, avec effet au 26 avril 2011 d'échanger les dix-sept mille (17.000) parts sociales existantes contre quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales, de sorte que le capital social de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) soit remplacé par un capital social de quinze mille Livres sterling (GBP 15.000,-) alors que sept Livres Sterling et trente centimes (GBP 7.30) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société à la suite de cette conversion.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des parts sociales anciennes contre les nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze mille Livres sterling (GBP 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mai 2011. Relation: EAC/2011/5965. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011072717/126.

(110080454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 807.650,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extrait du contrat de rachat de parts sociales date du 25 mai 2011

Il résulte d'un contrat de rachat de parts sociales daté du 25 mai 2011 que la Société a racheté 6.628 de ses propres parts sociales préférentielles de classe H dans les proportions suivantes:



Cédants	Nombre de
	parts sociales
	H détenues
	dans la Société
Brialmont AB	346
Mikaros AB	923
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH	995
Trygve Grindheim	692
Mr. Mads Ryum Larsen	600
Mr. James Yates	
Mr. Kristiaan Nieuwenburg	
Mr. Dan Soudry	
Stellaris AB	
Mr. Christopher Masek	
TOTAL	6.628
Par suite du contrat susmentionné, les associés actuels de la Société	sont les suivants:
Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
IK Europa BV	19.050 parts sociales ordinaires de classe A.
la Société	6.628 parts sociales préférentielles de classe H.
Mikaros AB	923 parts sociales préférentielles de classe I.
MAJA Vermöaensverwaltungsgesell schaft GmbH	995 parts sociales préférentielles de classe I.
Christopher Masek	995 parts sociales préférentielles de classe I.
Mads Ryum Larsen	600 parts sociales préférentielles de classe I.
Brialmont AB	346 parts sociales préférentielles de classe I.
Trygve Grindheim	692 parts sociales préférentielles de classe I.
Kristiaan Nieuwenburg	750 parts sociales préférentielles de classe I.
James Yates	318 parts sociales préférentielles de classe I.
Dan Soudry	519 parts sociales préférentielles de classe I.
Stellaris AB	490 parts sociales préférentielles de classe I.
Total	19.050 parts sociales ordinaires de classe A;
	6.628 parts sociales préférentielles de classe H;
	6.628 parts sociales préférentielles de classe l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011078120/47.

(110086185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Madlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 88.213.

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MADLUX S.A." (numéro d'identité 2002 22 19 058), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.213, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1366 du 20 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 967 du 24 mai 2007 et en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 140 du 18 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mario SANTORELLI, employé privé, demeurant à Mont-Saint-Martin (France). Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Annie VITERISI, gérante de société, demeurant à Mont-Saint-Martin (France).



Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch et modification subséquente du 2 ème alinéa de l'article 1 er et de l'article 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- « **Art. 1** er . **Al. 2.** Cette société aura son siège à Differdange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par décision de l'assemblée des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts. La durée est illimitée.»
- « **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Differdange indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures.»
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch et en conséquence de modifier le 2 ème alinéa de l'article 1 er et l'article 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- « **Art. 1** er . **Al. 2.** Cette société aura son siège à Differdange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par décision de l'assemblée des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts. La durée est illimitée.»
- « **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Differdange indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SANTORELLI, J.M. WEBER, VITERISI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 mai 2011. Relation: CAP/2011/1753. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 18 mai 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011071613/57.

(110077971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Marlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072569/10.

(110079652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.



Marlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072570/10.

(110079653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

MEREM S.A., Mediterranean Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 20.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072572/10.

(110079662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Infotekno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.602.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 14 avril 2011 a 11 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

Mme. Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Carmizzaro di Belmontino, Juriste, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

La société Luxembourg International Consulting SA ayant son siège social au 7, val Ste-Croix L-1371 Luxembourg. Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 24/05/2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011074098/21.

(110082633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.719.

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 100719, constituée suivant acte notarié du 4 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 708 du 9 juillet 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1275 du 11 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg



Le Président désigne comme secrétaire Madame Jessica COSTA POVOA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-).
- 1. Modification des statuts.
- 2. Divers.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de quatre millions d'euros (4.000.000.- EUR) qui sera représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 17 mai 2016.

Deuxième résolution

En conséquence, le quatrième alinéa et la première phrase du sixième alinéa de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

- **Art.5. (quatrième alinéa).** «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000.-) qui sera représenté pas quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.»
- **Art. 5. (première phrase du sixième alinéa).** «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 mai 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 11, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

- **Art. 6. (premieralinéa).** «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»
- **Art. 11.** «Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.»



- Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»
- **Art. 16.** «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J. COSTA, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6563. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011076186/82.

(110084784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2011.

A&G Global GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 147.725.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 1 er mars 2011

L'Assemblée Générale a pris la résolution suivante:

1. Les associés décident de nommer au poste de gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Marco Ruiz Gomez, demeurant professionnellement à Avenue du Bois, 1 à L-1251 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011072652/12.

(110080912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Al Masah Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.819.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072654/10.

(110080903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. William Oliver Houghton Fry, administrateur de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

4 avenue de Messine, 75008 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011072657/13.

(110081010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.



Deka Rue Cambon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.220.

Auszug aus dem Beschluss des Alleingesellschafters der Gesellschaft vom 5. Mai 2011

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, Herrn Philipp Graf, geboren am 31.03.1978 in Herdecke, beruflich ansässig in L-1855 Luxemburg, 38, avenue John F. Kennedy, mit sofortiger Wirkung zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft zu benennen.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter nimmt den Rücktritt von Frau Isabel Schatto von ihrer Funktion als Prokuristin der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. April 2011 zur Kenntnis.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26.05.2011.

Für gleichlautenden Auszug

Un mandataire

Référence de publication: 2011073492/19.

(110081738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

"Belair Immo Concept S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011072677/11.

(110080802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

EJA S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 161.182.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le dix-sept mai.

Pardevant Maître Francis résidence à Esch/Alzette. KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Antonio Eduardo ROSA DOS SANTOS CARVALHO, ouvrier, né à Agualva Cacem -Sintra (Portugal) le 30 novembre 1974.

demeurant à F-57840 Ottange, 48, rue Principale

2.- Monsieur José Julio ALVES DA COSTA MELO, ouvrier, né à Baringa le 07 avril 1969,

demeurant à L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange

3.- Monsieur André CORREIA PENAS, sans état, né à Vale de Nogueiras/Vila Real (Portugal) le 05 septembre 1986 demeurant à L-3621 Kayl, 75, rue Notre Dame,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

EJA S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction.



Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

- Art. 3. Le siège social est établi à Kayl.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.
 - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- **Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

- **Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:	
1 Monsieur Antonio Eduardo ROSA DOS SANTOS CARVALHO, prénommé TRENTE-QUATRE PARTS	
SOCIALES	34
2 Monsieur José Julio ALVES DA COSTA MELO, prénommé TRENTE-TROIS PARTS SOCIALES	33
3 Monsieur André CORREIA PENAS prénommé TRENTE-TROIS PARTS SOCIALES	33
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ces parts ont été intégralement libérées par l'apport de différents matériaux détaillés dans une liste ci-annexée, le tout évalué par les comparants à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €)

Les comparants déclarent que le prédit apport est à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Antonio Eduardo ROSA DOS SANTOS CARVALHO, prénommé
 - II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur José Julio ALVES DA COSTA MELO, prénommé

- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange.



DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Antonio Eduardo Rosa Santos Carvalho, Alves da Costa Melo José Julio, Correia Penas André, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076126/80.

(110085478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Shell Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 97.745.

In the year two thousand eleven, on eleventh of May.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

The private limited liability company "Shell Finance Luxembourg", with registered office at 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, (Grand Duchy of Luxembourg),here represented by Mr, Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy substituted to him, which, after having been signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), "SHELL TREASURY LUXEMBOURG", with registered office at 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of M ^e Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on 5 December, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Des Sociétés et Associations, number 77 of the 20 th of January, 2004, inscribed in the Trade and Companies' Register Luxembourg, section B, under the number 97,745 (the "Company"), and

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1.- Amend the purpose of the Company and subsequent amend article 3 of the articles of incorporation to give it the following wording:
- " **Art. 3. Purpose.** The primary object of the Company is to provide, in Luxembourg and/or abroad, hedging services in any form whatsoever to the companies and/or enterprises which are members of the group of companies of which the Company is a member.

The Company may further carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, in particular the setting up of branch offices in Luxembourg or abroad and the taking in any form of participating interests in other companies and/or enterprises.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2.- Miscellaneous

First resolution

The single shareholder decides to amend the purpose of the company and subsequent amend article 3 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

Art. 3. Purpose. The primary object of the Company is to provide, in Luxembourg and/or abroad, hedging services in any form whatsoever to the companies and/or enterprises which are members of the group of companies of which the Company is a member.

The Company may further carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, in particular the setting up of branch offices in Luxembourg or abroad and the taking in any form of participating interests in other companies and/or enterprises.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 950.-.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with Us the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am elften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Shell Finance Luxembourg", mit Sitz in 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, (Großherzogtum Luxemburg), hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, aufgrund einer ihm substituierten Vollmacht, welche von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde und welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SHELL TREASURY LUXEMBOURG", mit Sitz in 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), vom 5. Dezember 2003 veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 77 am 20. Januar 2004,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer 97.745 (die "Gesellschaft"), und welcher erklärt ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

- 1.- Abänderung des Gegenstands der Gesellschaft und somit Anpassung von Artikel 3 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu erteilen:
- " Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft. Vorrangiger Gegenstand der Gesellschaft ist, in Luxemburg oder im Ausland, den Gesellschaften oder Unternehmen, in welchen sie eine Beteiligung hält oder welche Gruppengesellschaften sind Hedging Services in jeglicher Form zu liefern.

Sie kann jede Transaktion, ob gewerblich, finanziell, betreffend bewegliche oder unbewegliche Güter, insbesondere die Eröffnung von Zweigniederlassungen in Luxemburg oder im Ausland und das Halten von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften oder Unternehmen.

Die Gesellschaft ist generell befugt, sämtliche gewerbliche, industrielle oder finanzielle Tätigkeiten, die für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich sind, vorzunehmen."

2.- Verschiedenes.

Einziger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen den Gesellschaftszweck abzuändern und infolge dessen Artikels 3 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft. Vorrangiger Gegenstand der Gesellschaft ist, in Luxemburg oder im Ausland, den Gesellschaften oder Unternehmen, in welchen sie eine Beteiligung hält oder welche Gruppengesellschaften sind Hedging Services in jeglicher Form zu liefern.

Sie kann jede Transaktion, ob gewerblich, finanziell, betreffend bewegliche oder unbewegliche Güter, insbesondere die Eröffnung von Zweigniederlassungen in Luxemburg oder im Ausland und das Halten von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften oder Unternehmen.

Die Gesellschaft ist generell befugt, sämtliche gewerbliche, industrielle oder finanzielle Tätigkeiten, die für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich sind, vorzunehmen."

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art welche die Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen werden auf 950,- EUR geschätzt.



Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Person, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2011. Relation GRE/2011/1872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Junglinster, den 19. Mai 2011.

Référence de publication: 2011070742/111.

(110077825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Aktiva Fonder Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.251.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011072663/13.

(110081000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 44.870.

L'an deux mil onze, le trentième jour du mois de mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 41, Op Bierg L – 8217 Mamer, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er septembre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 455 du 5 octobre 1993 et immatriculée au registre de commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B 44870 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 août 2010 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1999 du 25 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvia Nalepa, employée privée, demeurant professionnellement à L-8217 Mamer, 41, Op Bierg, L-8217.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Augmentation du capital social de la Société de son montant de EUR 1.300.000 au montant de EUR 2.000.000 par l'émission de 7.000 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées;



- 2.- Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique Libération intégrale par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de EUR 700.000;
 - 3.- Affectation de EUR 70.000 desdits bénéfices reportés à la réserve légale;
- 4.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale».
- II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première, Deuxième et Troisième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) à deux million d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de sept mille (7.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par ZENIN S.A., une société anonyme constituée et soumise aux lois du droit suisse, ayant son siège social sis au 19, Via Cantonale, 6900 Lugano, Suisse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lugano sous le numéro CH-514.3.012.777-1, ici représentée par Madame Sylvia Nalepa, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les sept mille (7.000) actions nouvellement émises et les libérer par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de sept cent mille euros (EUR 700.000,-).

Par ailleurs, l'assemblée décide d'affecter à la réserve légale un montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000) également prélevé sur les bénéfices reportés.

Par conséquent, des bénéfices reportés est prélevé un montant total de sept cent soixante-dix mille euros (EUR 770.000).

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan de la société arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle de 2011 et d'une attestation du conseil d'administration datée du 30 mai 2011.

Ledit bilan et la dite attestation resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Jean-Paul Dias, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mai 2011. LAC / 2011 / 25287. Reçu 75.- €.



- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080858/83.

(110090341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

CETP II Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.500.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of April.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

There appeared:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.698 ("CETP II P"), here represented by Ms Nouria Mokhnache, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg by virtue of two proxies dated April 20, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- I. CETP II P is the sole shareholder of CETP II Ruby S.à r.l., a société à responsabilité limitée, , under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (hereafter "the Company"), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 157 500, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler Notary, on November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 320, dated February 17, 2011, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 4, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
 - II. CETP II P is acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company.
- III. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred EUR \leq 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one EUR (\leq 1) each.
- IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of eight million nine hundred five thousand three hundred seventeen EUR (\in 8,905,317) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred EUR (\in 12,500) to eight million nine hundred seventeen thousand eight hundred seventeen EUR (\in 8,917,817) by creation and issuance of eight million nine hundred five thousand three hundred seventeen (8,905,317) new ordinary shares (the "New Shares"), all with a nominal value of one EUR (\in 1) each.

Intervention - Subscription - Payment

- CETP II P, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for eight million nine hundred five thousand three hundred seventeen (8,905,317) New Shares, with a nominal value of one EUR (\leq 1) each and fully pays them up by contribution in cash, which contribution is at the disposal of the Company.
- VI. As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend Article 6 of the articles of incorporation of the company which shall henceforth read as follows:
- " Art. 6. The share capital of the Company is fixed at eight million nine hundred seventeen thousand eight hundred seventeen EUR (\leq 8,917,817) represented by eight million nine hundred seventeen thousand eight hundred seventeen (8,917,817) shares of one EUR (\leq 1) each.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at four thousand five hundred euro (\leq 4,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Francis Kesseler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée existant sous le régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.698 ("CETP II P"),

ici représentée par Ms Nouria Mokhnache, employée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- I. CETP II P est l'associé unique de la société CETP II Ruby S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la «Société») ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.500 constituée par acte du notaire Maître Francis Kesseler en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations N° 320 en date du 17 février 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire sus mentionné en date du 4 février 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
 - II. CETP II P agit en sa qualité sus-mentionnée et représente l'intégralité du capital de la Société.
- III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents EUR (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.
- IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de huit million neuf cent cinq mille trois cent dix-sept euros (€ 8.905.317,-) afin de le porter de sa valeur actuelle douze mille cinq cents EUR (€ 12.500,-) à huit million neuf cent dix sept mille huit cent dix-sept euros (€ 8.917.817) par création et émission de huit millions neuf cent cinq mille trois cent dix-sept (8.905.317) nouvelles parts sociales d'un euro (€ 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts»).

Intervention - Souscription - Libération

- CETP II P, prédésignée, par son représentant, déclare souscrire huit millions neuf cent cinq mille trois cent dix-sept (8.905.317) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune et de les libérer entièrement par contribution en cash, laquelle contribution est à la disposition de la Société.
- VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Sociétés afin de lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit millions neuf cent dix sept mille huit cent dix-sept euros (€ 8.917.817) représenté par huit millions neuf cent dix sept mille huit cent dix-sept (8.917.817) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.».

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ quatre mille cinq cents euros (€ 4.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mokhnache, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: EAC/2011/5448. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011076080/100.

(110084950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2011.



Sustainable Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 160.997.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Hubert Fenart, domicilié BP 603 Port-Gentil (Gabon);
- 2.- Monsieur Guillaume Fenart, domicilié BP 603 Port-Gentil (Gabon);
- 3.- Monsieur Antoine Fenart, domicilié BP 603 Port-Gentil (Gabon);

Tous trois sont ici représentés Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 18 avril 2011.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

- **Art. 1** er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "SUSTAINABLE WOOD S.A.".
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euro), représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions de EUR 1.- (un Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.



La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- **Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Hubert FENART, préqualifié: 10.333 actions	10.333
2 Monsieur Guillaume FENART, préqualifié: 10.334 actions	10.334
3 Monsieur Antoine FENART, préqualifié: 10.333 actions	10.333
TOTAL: 31,000 actions	31.000

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 31.000.- (trente-et-un mille Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin 2012 à 11.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2016.
 - 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Francesco Abbruzzese, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-152 6 Luxembourg;
 - b) Monsieur Alexandre Bardot, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg;
- c) Madame Florence Dages-Bardot, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.
 - 3. Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "REVICONSULT S.à r.l.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.



- 4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.
- 5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, la mandataire des comparants a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23166. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072308/117.

(110079873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Leudelange Office Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 144.165.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2011

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Philippe GUSBIN de son poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Koen HERMANS, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe GUSBIN.

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Rik VANDENBERGHE, Eric LOMBAERT et Koen HERMANS (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 52, route d'Esch, L–1470 Luxembourg), sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

D'autre part, l'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la société anonyme ING Luxembourg, ayant son siège social sis 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011074120/20.

(110082800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Dukaat Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.553.

In the year two-thousand ten, on the twenty-ninth day of November.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the Meeting), a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé organised under the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 3 October 2008 pursuant to a notarial deed recorded by the undersigned notary, published in the Mémorial C number 2694 of November 5 th, 2008, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142553.

The Meeting is opened at 16.45 p.m. with M. Hervé Coussement, Bank employee, residing professionally in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Mrs Sylvie Dobson, Bank employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary and as scrutineer of the Meeting. The chairman and the secretary and scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

(A) the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;



- (B) it appears from the attendance list that all the shares without par value representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;
 - (C) the agenda of the Meeting is as follows:
 - (1) waiver of the convening notices;
 - (2) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (3) decision to appoint Dukaat Asset Management, S.à r.l., the Company's general partner (the General Partner), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
 - (4) determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (5) decision to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to proceed to the redemption in kind of the units of Floreijn Germany Fund III on a pro rata basis to the shareholders;
 - (6) decision to instruct KPMG Audit, S.à r.l. (the Auditor) to issue a report on the liquidation; and
 - (7) decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation. After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation voluntarie).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint the General Partner as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct the Auditor to issue a report on the liquidation.

Seventh resolution

The Meeting resolves to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held before a notary public, with the following agenda:

- (1) the waiver of the convening notices;
- (2) the presentation of the reports of (i) Dukaat Asset Management, S.à r.l. (the General Partner) and (ii) the external auditor of the Company on the financial year having started on 1 January 2010 and having ended on 29 November 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (3) the approval of the annual accounts (balance sheet, profit and loss account and notes to the accounts) for the financial year having started on 1 January 2010 and having ended on 29 November 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company and allocation of the results;



- (4) the presentation of the report of the General Partner as liquidator (liquidateur) (the Liquidator) in relation to the liquidation of the Company;
 - (5) the presentation of the report of KPMG Audit, S.à r.l. (the Auditor) on the liquidation of the Company;
- (6) the release (quitus) to the General Partner for all its duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2010 and having ended on 29 November 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (7) the release (quitus) to the General Partner as the liquidator (liquidateur) of the Company, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
- (8) the release (quitus) to the Auditor of the Company for all its duties during, and in connection with, (i) the financial year having started on 1 January 2010 and having ended on 29 November 2010, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and (ii) the liquidation of the Company;
 - (9) the decision to close the liquidation of the Company;
- (10) the decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of cinq (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg; and
 - (11) Miscellaneous.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée), une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142553. La Société a été constituée le 3 octobre 2008 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 2694 du 5 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.553.

La séance est ouverte à 16.45 sous la présidence de M, Hervé Coussement, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur de l'Assemblée Mme Sylvie Dobson, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg. Il est collectivement référé au président, au secrétaire et au scrutateur ci-après comme aux Membres du Bureau ou au Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- (A) les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par les mandataires représentant des actionnaires non présents et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;
- (B) il ressort de la liste de présence que toutes les actions sans valeur nominale représentant l'entièreté du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionné ci-après;
 - (C) l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - (1) renonciation aux modalités de convocation;
 - (2) décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
- (3) décision de nommer Dukaat Asset Management, S.à r.l., l'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Actionnaire Gérant Commandité), comme liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - (4) détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- (5) décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, de payer toutes les dettes de la Société et de procéder au rachat en nature des parts de Floreijn Germany Fund III au prorata aux actionnaires;
 - (6) décision de charger KPMG Audit, S.à r.l. (l'Auditeur) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation; et



(7) décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de la clôture de la liquidation de la Société. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur l'Actionnaire Gérant Commandité en relation avec la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de son actif.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser discrétionnairement des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de charger l'Auditeur de la mission d'établir un rapport sur la liquidation.

Septième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de la clôture de la liquidation de la Société qui se tiendra par devant notaire et dont l'ordre du jour sera le suivant:

- (1) renonciation aux modalités de convocation;
- (2) la présentation des rapports de (i) Dukaat Asset Management, S.à r.l. (l'Actionnaire Gérant Commandité) et (ii) de l'auditeur externe de la Société pour l'exercice social ayant commencé le premier janvier 2010 et terminé le 29 novembre 2010, la date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation de la Société;
- (3) approbation des comptes annuels (le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe) de l'exercice social ayant commencé le premier janvier 2010 et terminé le 29 novembre 2010, la date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation de la Société;
- (4) présentation du rapport de l'Associé Gérant Commandité en sa qualité de liquidateur (le Liquidateur) en rapport avec la liquidation de la Société;
 - (5) présentation du rapport de KPMG Audit, S.à r.l. (l'Auditeur) sur la liquidation de la Société;
- (6) décharge (quitus) à accorder à l'Actionnaire Gérant Commandité pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, l'exercice social ayant commencé le premier janvier 2010 et terminé le 29 novembre 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation de la Société;
- (7) décharge (quitus) à accorder à l'Actionnaire Gérant Commandité en sa qualité de liquidateur de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs pendant et en relation avec la liquidation de la Société;
- (8) décharge (quitus) à accorder à l'Auditeur en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec (i) l'exercice social ayant commencé le premier janvier 2010 et terminé le 29 novembre 2010, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation de la Société, et (ii) la liquidation de la Société;
 - (9) décision de la clôture de la liquidation de la Société;
- (10) décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq (5) ans, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation à l'adresse suivante: Luxembourg 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg; et



(11) Divers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Coussement, Dobson, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15179. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011076100/198.

(110085475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2011.

ING RE NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 120.079.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 120.084, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 25 th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on September 21 $^{\rm st}$, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2155 dated November 17 $^{\rm th}$, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, acting in replacement of the undersigned notary on July 20 $^{\rm th}$, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1937 dated September 18 $^{\rm th}$, 2010.

The capital of the company is fixed twelve thousand and nine hundred euro (12.900.- EUR) represented by one hundred twenty-nine (129) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred euro (100.-EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and nine hundred euro (12.900.-EUR) to thirteen thousand euro (13.000.-EUR), by issuing one (1) new part with a par value of one hundred euro (100.-EUR), having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner "ING RE NPF Soparfi B S.à r.l." declares to subscribe the one (1) new part and to pay it up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), together with a total issue premium of nine hundred seventy-three thousand two hundred and twenty-two euro (973.222.- EUR) so that the amount of nine hundred seventy-three thousand three hundred and twenty-two euro (973.322.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.



Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" Art. 6. The capital is set at thirteen thousand euro (13.000.- EUR) represented by one hundred thirty (130) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.084, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2155 du 17 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement du notaire instrumentaire en date du 20 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1937 du 18 septembre 2010.

Le capital social de la société est fixé à douze mille neuf cents euros (12.900.- EUR) représenté par cent vingt-neuf (129) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent euros (100.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille neuf cents euros (12.900.- EUR) à treize mille euros (13.000.- EUR), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, la (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) et entièrement libérée en espèces a été souscrite par l'associé «ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.», ensemble avec une prime d'émission totale de neuf cent soixante-treize mille deux cent vingt-deux euros (973.222,- EUR) de sorte que le montant de neuf cent soixante-treize mille trois cent vingt-deux euros (973.322,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000.- EUR) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er juin 2011. LAC/2011/25484. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077190/101.

(110086249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Reichert Technology Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 161.267.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Tom Alain REICHERT, indépendant, né à Luxembourg le 5 février 1978, demeurant à L-4531 Differdange, 134, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise de production ou de prestation de services pour l'industrie et le bâtiment.

Elle pourra notamment réaliser du conseil, l'audit, l'assistance en matière technique, commerciale, informatique, financière, en assurance qualité, en recherche et développement, ainsi qu'assurer des tâches d'administration, de gestion, de contrôle et de développement de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires

La société pourra enfin, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 3. La société prend la dénomination de «Reichert Technology Partners S.à r.l.»
- Art. 4. Le siège social est établi à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées par acte sous seing privé.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 8.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé, ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.



Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales

- **Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- **Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont entièrement été souscrites par Monsieur Tom Alain REICHERT, prénommé.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000.-EUR).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Résolutions prises par le constituant:

- 1. Le siège social de la société est fixé à L-4531 Differdange, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- 2. Monsieur Tom Alain REICHERT, prénommé, est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée.
- 3. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. A. Reichert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2011. LAC/2011/25742. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011079481/95.

(110088280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

S.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20.06.2011. Référence de publication: 2011087789/10. Signature.

(110097613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Rent & Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 92, Op der Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 74.219.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087782/10.

(110097549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Prosys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 3, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 139.076.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087774/10.

(110097550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Inversiones Ampudia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.425.

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVERSIONES AMPUDIA S.A., ayant son siège social à L2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.425, dont le siège social a été transféré de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en adoptant la forme d'une société anonyme luxembourgeoise, suivant acte, contenant une refonte totale des statuts, reçu le 4 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 905 du 13 juin 2002. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire ELVINGER en date du 6 août 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 47.401.

L'assemblée est présidée par M. Andrea CASTALDO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Amanda RUSSO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Emmanuelle Brulé, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 33.000,-(trente-trois mille euros) sont représentées à la pré-



sente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« Art. 3.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.
- 3.2. La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous ses biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»;
 - 2. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« Art. 3.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.
- 3.2. La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous ses biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.100,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. CASTALDO, A. RUSSO, E. BRULE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 11 mai 2011, LAC/2011/21267: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011081438/75.

(110090842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck